



Tapage nocturne/ injurieux

Par **Olivier 35400**, le **15/08/2022 à 21:50**

Bonjour,

J'ai été récemment contrôlé par la police pour tapage nocturne.

La police m'a dit qu'elle ne me sanctionnait pas sauf si elle revenait une 2 ème fois.

La police n'est pas revenue mais à ma grande surprise j'ai reçu 2 PV : un pour tapage nocturne puis l'autre pour tapage injurieux !

Peut-on cumuler ces 2 PV qui me paraissent de même nature, d'autre part la police ne devait-elle pas me dresser un PV sur le champs lors de ce contrôle ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **16/08/2022 à 09:03**

Bjr

En effet, le tapage nocturne est une chose

L'injure en est une autre.